

N° 07  
27 novembre 2024

*Par courriel :* Patrice Guet, Pilote du Pôle Compétitions  
Sylvain Denis, Président de la Commission  
Matthias Guittet, Dylan Bazante, Quentin Berthelot, Clément Verdy  
*Assiste :* Isabelle Loreau

---

### **Préambule :**

M. Dylan Bazante, membre du club de Nantes Métropole Futsal (582328), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Matthias Guittet, membre du club de Nantes Étoile Futsal (590209), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Clément Verdy, membre du club de Nantes Métropole Futsal (582328), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

### **Appel**

---

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

**Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :**

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

### **Frais de procédure**

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence

## **1. Approbation du PV**

---

La Commission approuve le PV n° 06 du 20 novembre 2024.

## **2. Matchs reportés**

---

### **Art. 120 des règlements généraux :**

« 3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule.

Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité ».

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
29289021	D1 Futsal	Nantes Etoile Futsal 2 / Nantes Dervallières 1	14.10.2024	A fixer
29289028	D1 Futsal	Nantes Anf Futsal 3 / Nantes Etoile Futsal 3	01.11.2024	A fixer
29289049	D1 Futsal	Nantes Dervallières 1 / Nantes Doulon Bottière 3	20.12.2024	13.12.2024

La Commission informe les clubs que les rencontres doivent être reportées à la 1<sup>ère</sup> date libre du calendrier.

### 3. Coupe des Pays de la Loire U15 Futsal

---

La Commission homologue les résultats des rencontres du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe U15 Futsal qui se sont déroulées ce dimanche 24 novembre 2024, sous réserve du contrôle des formalités administratives.

Le classement se trouve en annexe.

La finale se déroulera le lundi 02 décembre 2024 au Gymnase des Dervallières à Nantes entre les équipes :

Nantes Doulon Bottière / Nantes Métallo Sc

Le coup d'envoi est prévu à 19h30.

La rencontre se déroulera en deux périodes de 20 minutes décomptées.

### 4. Coupe Nationale U18 M Futsal

---

4 équipes se sont engagées pour participer à la Coupe Nationale U18 Masculins :

**Nantes Doulon Bottière Futsal (553688)**

**Nantes Métropole Futsal (582328)**

**St-Sébastien Fc (582222)**

**Gj de Goulaine (561031)**

La Commission va étudier l'organisation de cette phase départementale.

### 5. Coupe Nationale Féminines Futsal

---

La Commission fait un point sur les équipes engagées pour participer à la Coupe Nationale Féminines Futsal.

La Commission va étudier l'organisation de cette phase départementale.

### 6. Tournoi Futsal Découverte U18M – U18F – Seniors Féminines

---

La Commission fait un point sur les inscriptions à ce jour.

Le Président,  
Sylvain Denis



Assistante  
Isabelle Loreau

